



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC

07700 Bourg Saint Andéol

Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 8 Février 2024

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35	L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain <u>Absents ayant donné procuration :</u> BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) - MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - <u>Absents :</u> néant
<u>Délibération</u> N° 2024-017	<u>Votes :</u> • Pour : 34 • Contre : 0 • Abstentions : 1 (C. Mathon)

Objet : Attribution d'une Subvention à l'amicale du personnel DRAGA

Madame la Présidente rappelle que sur initiative des agents de la CC DRAGA, une amicale du personnel s'est créée le 18 Février 2014.

Elle a pour objet :

- De créer du lien social entre les agents grâce à l'organisation d'événements fédérateurs
- Selon les partenariats envisagés, elle permettra de proposer des offres à tarifs préférentiels.

Cette association est ouverte aux agents communaux, intercommunaux, mais également aux agents des établissements publics en lien avec la CC DRAGA.

Vu

- La demande de l'association en date du 17 janvier 2024 sollicitant un soutien financier pour organiser son programme d'animation de l'année 2024

Madame la Présidente propose de soumettre au vote l'attribution d'une subvention de 3 000 euros afin de soutenir financièrement l'activité de l'association.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 abstention (C. Mathon)

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'amicale du personnel DRAGA définie ci-dessus.
- **Indique** que cette dépense sera prévue au budget primitif

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

